



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 23 novembre 2017
3003 Berne-Wabern, le 21 novembre 2017

Le mois d'octobre 2017 en un coup d'œil

	Octobre 2017	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017
Etrangers (population résidente permanente)	2'050'047	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	7'729	52'151	44'558
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'684	75'260	73'723
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'619	17'859	18'202
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	643	6'121	6'373
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	447	5'968	6'037
Dérogations aux conditions générales d'admission	298	2'686	2'784
Regroupement familial (population résidente permanente)	4'071	38'198	35'798
Naturalisation	6'699	33'663	36'478

Table des matières

1. Population étrangère au 31.10.2017	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 31.10.2017

Population étrangère résidente permanente			
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %
Total	2'026'235	2'050'047	1.2
UE-28/AELE	1'388'406	1'403'798	1.1
UE-17	1'254'670	1'261'232	0.5
UE-8	79'653	85'729	7.6
UE-2	20'890	24'184	15.8
Croatie	29'208	28'656	-1.9
Ressortissants d'Etats tiers	637'829	646'249	1.3

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'050'047	100	23'812	1.2
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	24'344	1.2	-1'194	-4.7
Autorisations de séjour	694'914	33.9	3'137	0.5
Autorisations d'établissement	1'330'789	64.9	21'869	1.7

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %
Total	56'061	57'578	2.7
UE-28/AELE	45'432	46'467	2.3
UE-17	32'643	32'198	-1.4
UE-8	9'887	10'066	1.8
UE-2	2'553	3'622	41.9
Croatie	271	470	73.4
Ressortissants d'Etats tiers	10'629	11'111	4.5

Source : SYMIC

- En octobre 2017, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En octobre 2017, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 80.7% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 19.3% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Total	14'328	14'618	2.0	120'771	115'923	-4.0
UE-28/AELE	9'933	9'832	-1.0	84'679	79'465	-6.2
UE-17	8'088	8'198	1.4	69'438	64'644	-6.9
UE-8	1'183	1'220	3.1	10'771	10'102	-6.2
UE-2	569	296	-48.0	3'728	3'981	6.8
Croatie	49	68	38.8	420	473	12.6
Ressortissants Etats tiers	4'395	4'786	8.9	36'092	36'458	1.0
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Total	7'479	7'844	4.9	84'913	86'628	2.0
UE-28/AELE	5'831	6'024	3.3	68'040	69'170	1.7
UE-17	4'152	4'059	-2.2	48'422	48'718	0.6
UE-8	1'209	1'220	0.9	14'296	14'667	2.6
UE-2	417	668	60.2	4'810	4'997	3.9
Croatie	46	51	10.9	395	629	59.2
Ressortissants Etats tiers	1'648	1'820	10.4	16'873	17'458	3.5

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Total	11'707	11'882	1.5	92'698	88'339	-4.7
UE-28/AELE	8'193	8'060	-1.6	66'581	62'192	-6.6
Ressortissants Etats tiers	3'514	3'822	8.8	26'117	26'147	0.1

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à octobre 2017: 8'700 (population étrangère résidente permanente) ; 3'645 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Total	5'980	6'578	10.0	64'250	66'713	3.8
UE-28/AELE	4'421	4'998	13.1	47'532	50'476	6.2
UE-17	3'861	4'418	14.4	42'102	44'301	5.2
UE-8	413	416	0.7	3'969	4'570	15.1
UE-2	84	101	20.2	893	994	11.3
Croatie	43	46	7.0	307	379	23.5
Ressortissants Etats tiers	1'559	1'580	1.3	16'718	16'237	-2.9
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Total	5'705	6'171	8.2	50'921	50'506	-0.8
UE-28/AELE	5'033	5'461	8.5	42'380	41'810	-1.3
UE-17	3'414	3'529	3.4	30'482	29'976	-1.7
UE-8	1'317	1'543	17.2	9'040	9'142	1.1
UE-2	287	360	25.4	2'630	2'447	-7.0
Croatie	10	24	140.0	120	144	20.0
Ressortissants Etats tiers	672	710	5.7	8'541	8'696	1.8

Source : SYMIC

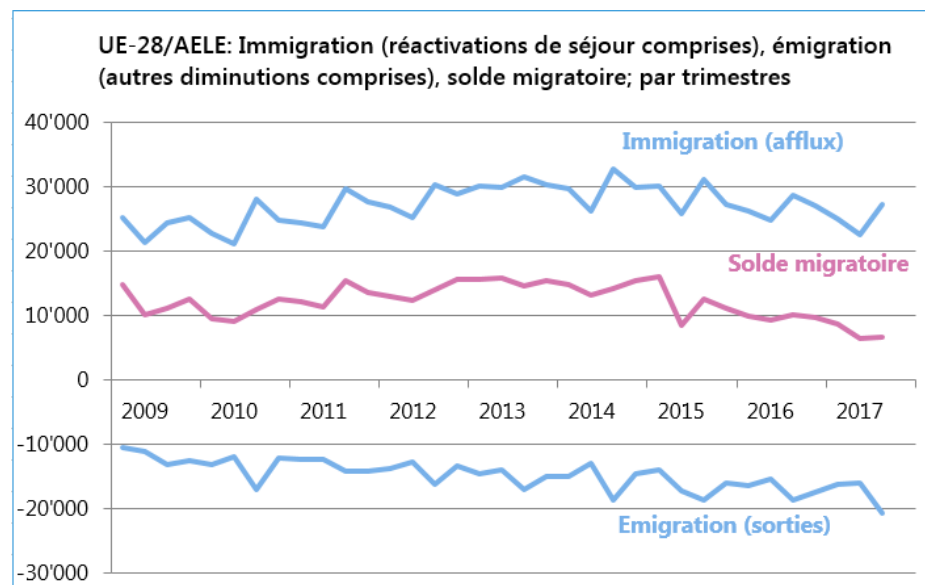
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à octobre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-14.6%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à octobre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-4.0%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté de janvier à octobre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (+3.8%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions de janvier à octobre 2017 : 13'352 (population étrangère résidente permanente) ; 35'798 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Total	7'817	7'729	-1.1	52'151	44'558	-14.6
UE-28/AELE	5'177	4'641	-10.4	34'322	26'210	-23.6
UE-17	3'954	3'672	-7.1	25'212	18'313	-27.4
UE-8	731	757	3.6	6'306	5'052	-19.9
UE-2	463	165	-64.4	2'653	2'749	3.6
Croatie	3	13	333.3	100	62	-38.0
Ressortissants Etats tiers	2'640	3'088	17.0	17'829	18'348	2.9
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Total	-1'981	-2'017	-1.8	-966	3'969	510.9
UE-28/AELE	-2'070	-2'202	-6.4	-1'426	2'856	300.3
UE-17	-1'453	-1'493	-2.8	-2'714	-296	89.1
UE-8	-590	-852	-44.4	1'029	1'638	59.2
UE-2	-38	123	423.7	256	1'265	394.1
Croatie	10	-1	-110.0	22	215	877.3
Ressortissants Etats tiers	89	185	107.9	460	1'113	142.0

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Novembre	4'202	4'198	-0.1	3'348	3'387	+1.2	6'740	6'792	+0.8
Décembre	3'282	3'140	-4.3	6'251	5'245	-16.1	9'819	8'368	-14.8
Janvier	4'554	4'277	-6.1	4'027	4'176	+3.7	9'223	8'785	-4.7
Février	4'643	3'617	-22.1	3'603	5'274	+46.4	6'635	7'052	+6.3
Mars	3'538	3'983	+12.6	2'983	3'970	+33.1	6'423	6'948	+8.2
Avril	4'429	3'721	-16.0	5'043	4'110	-18.5	7'960	6'640	-16.6
Mai	4'027	3'958	-1.7	4'497	4'830	+7.4	7'378	7'615	+3.2
Juin	4'162	3'681	-11.6	5'172	4'968	-3.9	8'893	8'310	-6.6
Juillet	3'872	3'997	+3.2	3'685	3'916	+6.3	7'527	7'900	+4.9
Août	4'171	4'186	+0.4	3'296	3'101	-5.9	6'845	6'744	-1.5
Septembre	4'542	4'429	-2.5	3'401	3'035	-10.8	7'486	7'045	-5.9
Octobre	4'515	4'350	-3.7	2'886	2'932	+1.6	6'890	6'684	-3.0
Total	49'937	47'537	-4.8	48'192	48'944	+1.6	91'819	88'883	-3.2

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Novembre	704	765	+8.7	1'119	1'184	+5.8	1'377	1'523	+10.6
Décembre	619	534	-13.7	1'684	1'728	+2.6	2'012	1'970	-2.1
Janvier	732	652	-10.9	1'234	1'242	+0.6	1'568	1'430	-8.8
Février	707	515	-27.2	1'105	904	-18.2	1'185	1'204	+1.6
Mars	605	650	+7.4	1'313	1'659	+26.4	1'699	1'877	+10.5
Avril	740	616	-16.8	1'747	1'455	-16.7	2'069	1'749	-15.5
Mai	711	689	-3.1	1'855	1'966	+6.0	2'166	2'281	+5.3
Juin	764	727	-4.8	1'933	2'142	+10.8	2'384	2'544	+6.7
Juillet	639	748	+17.1	1'431	1'625	+13.6	1'863	2'065	+10.8
Août	693	686	-1.0	1'200	251	-79.1	1'632	1'698	+4.0
Septembre	788	801	+1.6	1'226	1'201	-2.0	1'716	1'735	+1.1
Octobre	785	754	-3.9	1'176	1'147	-2.5	1'577	1'619	+2.7
Total	8'487	8137	-4.1	17'023	17'680	+3.9	21'248	21'695	+2.1

Source : SYMIC

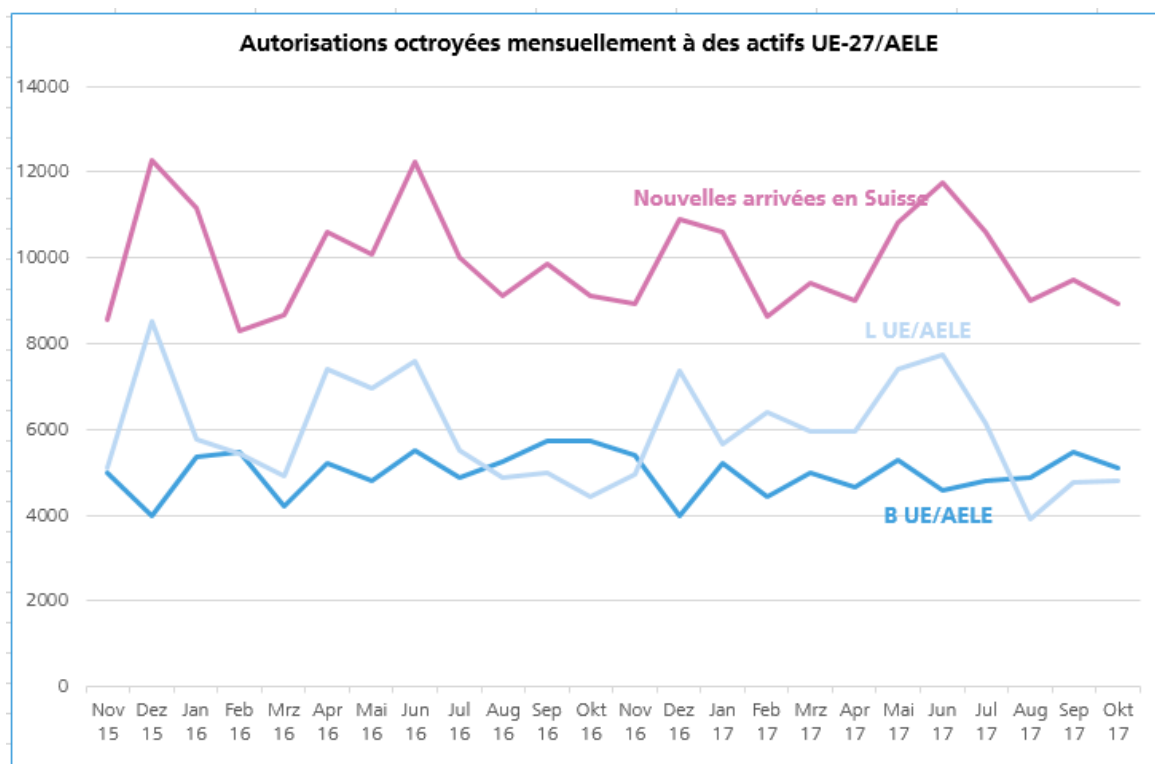
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Novembre	93	425	+356.9	631	382	-39.5	449	621	+38.3
Décembre	78	321	+311.5	570	391	-31.4	451	555	+23.1
Janvier	79	301	+281.0	496	249	-49.8	382	399	+4.5
Février	121	289	+138.8	724	211	-70.9	468	393	-16.0
Mars	78	352	+351.3	616	340	-44.8	550	573	+4.2
Avril	63	305	+384.1	628	392	-37.6	569	605	6.3
Mai	65	638	+881.5	603	594	-1.5	548	916	+67.2
Juin	581	*191	-67.1	492	622	+26.4	978	919	-6.0
Juillet	372	58	-84.4	385	597	+55.1	632	640	+1.3
Août	406	0	-100.0	384	560	+45.8	659	564	-14.4
Septembre	406	249	-38.7	379	537	-20.1	675	721	+6.8
Octobre	448	0	-100.0	354	717	+102.5	660	643	-2.6
Total	2'790	3'129	+12.2	6'262	5'592	-10.7	7'021	7'549	+7.5

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Autorisations de séjour B Contingent total= 54 (par trimestre : 13)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 543 (par trimestre : 135)

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 (4^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent
Octobre	54	0	352	191
Novembre				
Décembre				

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2015	2016	2017	2016	2017
Janvier	4'419	4'262	4'538	303'729	312'104
Février	3'889	3'984	3'781	303'729	312'104
Mars	4'301	4'892	3'994	303'729	312'104
Avril	5'223	4'980	5'121	305'643	316'236
Mai	4'111	4'122	5'087	305'643	316'236
Juin	5'159	4'641	4'241	305'643	316'236
Juli	4'687	3'963	4'314	308'460	317'051
Août	4'264	4'748	4'318	308'460	317'051
Septembre	4'757	5'067	5'819	308'460	317'051
Octobre	4'981	5'414	5'261	312'754	--
Novembre	4'863	6'008		312'754	
Décembre	4'720	4'589		312'754	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence	
			absolue	en %
Total général	741 762	764 800	23 038	3.1
Travailleurs	539 011	556 742	17 731	3.3
Indépendants	73 580	74 558	978	1.3
Travailleurs détachés	129 171	133 500	4 329	3.4

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	54 510	56 502	1 992	3.7
Travailleurs	30 656	32 650	1 994	6.5
Indépendants	7 316	7 176	- 140	- 1.9
Travailleurs détachés	16 538	16 676	138	0.8

Annonces par secteurs économiques

Total général	54 510	56 502	1 992	3.7
Agriculture	6 481	5 274	- 1 207	- 18.6
Industrie et artisanat	19 395	19 485	90	0.5
Services	28 634	31 743	3 109	10.9

Source : SYMIC

- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[l'UE-17/AELE](#) a diminué de novembre 2016 à fin octobre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -3.2% (-2'936 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'[l'UE-8](#), le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +2.1% pendant cette même période (+447 personnes). De novembre 2016 à fin octobre 2017, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[l'UE-2](#) est observée (+7.5%, + 528 personnes).
- Les [autorisations frontalières octroyées](#) ont diminué de -2.8% en octobre 2017 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En octobre 2017, 23'852 [prestataires de service](#) ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif est resté constant (- 2 annonces).
- Les [prises d'emploi de courte durée](#) auprès d'un employeur suisse ont augmenté en octobre 2017 par rapport au même mois de l'année précédente (+6.5%).

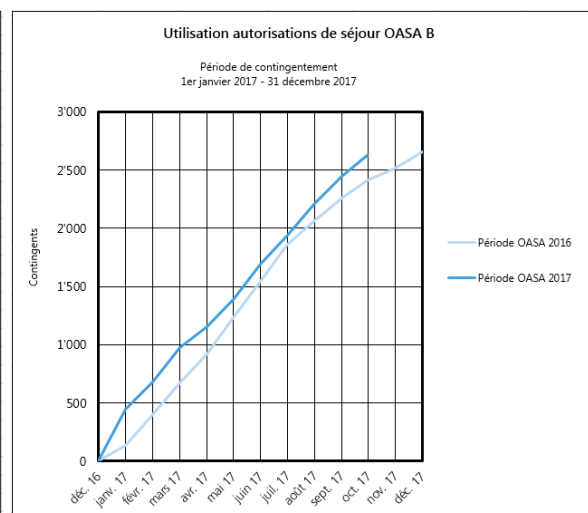
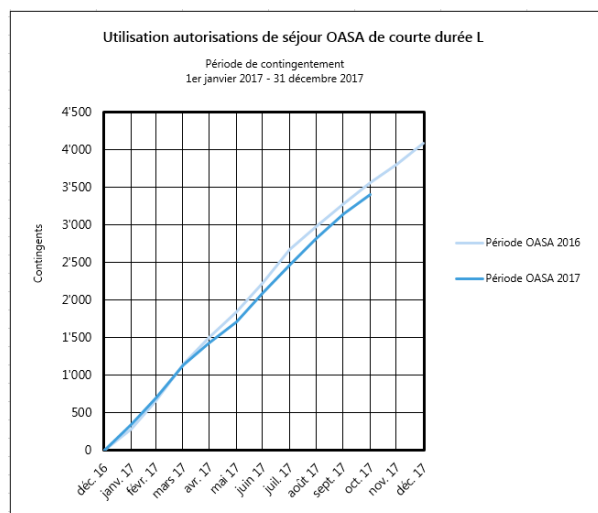
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées
Janvier	272	337	133	443
Février	659	697	399	682
Mars	1'145	1'130	676	978
Avril	1'492	1'418	923	1'155
Mai	1'837	1'708	1'229	1'385
Juin	2'229	2'098	1'542	1'689
Juillet	2'669	2'460	1'860	1'945
Août	2'981	2'823	2'068	2'215
Septembre	3'278	3'139	2'259	2'451
Octobre	3'555	*3'401	2'413	*2'636
Novembre	3'798		**2'518	
Décembre	**4'079		2'657	

Source : SYMIC

* Fin octobre 2017, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 11 permis B et 636 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 384 permis B et 529 permis L.

** Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

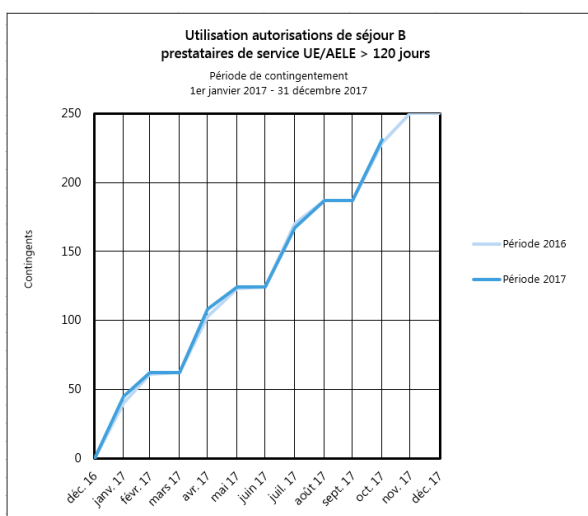
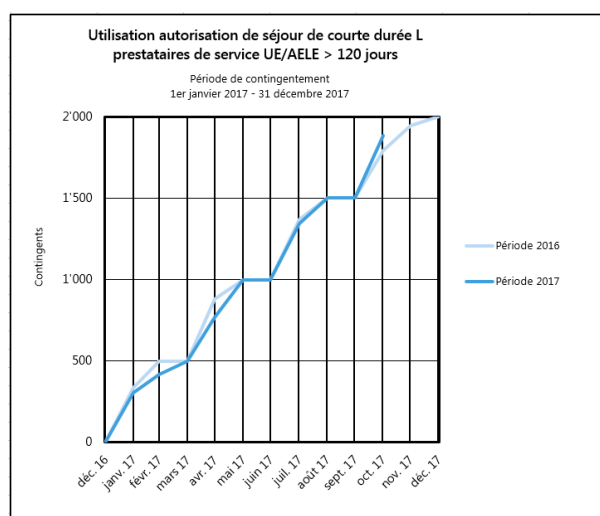


- 4500 autorisations de séjour de courte durée L et 3000 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin octobre 2017, à 76% des autorisations de séjour de courte durée L et 88% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées
Janvier	333	303	40	45
Février	500	417	61	62
Mars	500	500	62	62
Avril	880	769	103	108
Mai	1'000	1'000	123	124
Juin	1'000	1'000	124	124
Juillet	1'370	1'342	170	167
Août	1'500	1'500	187	187
Septembre	1'500	1'500	187	187
Octobre	1'794	1'886	229	231
Novembre	1'946		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin octobre 2017, à 94% des autorisations de séjour de courte durée L et à 92% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'712	5'492	-3.9	53'917	51'185	-5.1
Agriculture	97	112	15.5	1'515	1'473	-2.8
Industrie et artisanat	1'006	1'007	0.1	9'851	9'493	-3.6
Services	4'609	4'373	-5.1	42'551	40'219	-5.5
UE-17	4'486	4'472	-0.3	43'408	40'767	-6.1
Agriculture	31	40	29.0	655	614	-6.3
Industrie et artisanat	788	801	1.6	7'971	7'547	-5.3
Services	3'667	3'631	-1.0	34'782	32'606	-6.3
UE-8	802	857	6.9	7'735	7'453	-3.6
Agriculture	47	63	34.0	646	667	3.3
Industrie et artisanat	140	172	22.9	1'406	1'350	-4.0
Services	615	622	1.1	5'683	5'436	-4.3
UE-2	402	134	-66.7	2'519	2'750	9.2
Agriculture	19	9	-52.6	211	192	-9.0
Industrie et artisanat	75	25	-66.7	423	564	33.3
Services	308	100	-67.5	1'885	1'994	5.8
Croatie	9	16	77.8	101	103	2.0
Agriculture	0	0	-	1	0	-
Industrie et artisanat	2	4	100.0	29	18	-37.9
Services	7	12	71.4	71	85	19.7

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant les mois de janvier à octobre 2017 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a diminué dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat ». Dans le secteur des « services », une augmentation est observée par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	4'849	4'977	2.6	60'540	62'022	2.4
Agriculture	380	283	-25.5	7'445	7'433	-0.2
Industrie et artisanat	891	755	-15.3	9'565	9'455	-1.2
Services	3'578	3'939	10.1	43'530	45'134	3.7
UE-17	3'356	3'214	-4.2	42'414	43'088	1.6
Agriculture	202	93	-54.0	2'447	2'333	-4.7
Industrie et artisanat	717	561	-21.8	8'099	7'927	-2.1
Services	2'437	2'560	5.0	31'868	32'828	3.0
UE-8	1'088	1'099	1.0	13'334	13'750	3.1
Agriculture	148	135	-8.8	4'045	4'097	1.3
Industrie et artisanat	131	103	-21.4	1'036	998	-3.7
Services	809	861	6.4	8'253	8'655	4.9
UE-2	360	620	72.2	4'376	4'625	5.7
Agriculture	30	55	83.3	953	985	3.4
Industrie et artisanat	23	80	247.8	272	414	52.2
Services	307	485	58.0	3'151	3'226	2.4
Croatie	39	33	-15.4	361	487	34.9
Agriculture	0	0	-	0	17	-
Industrie et artisanat	18	9	-50.0	150	106	-29.3
Services	21	24	14.3	211	364	72.5

Source : SYMIC

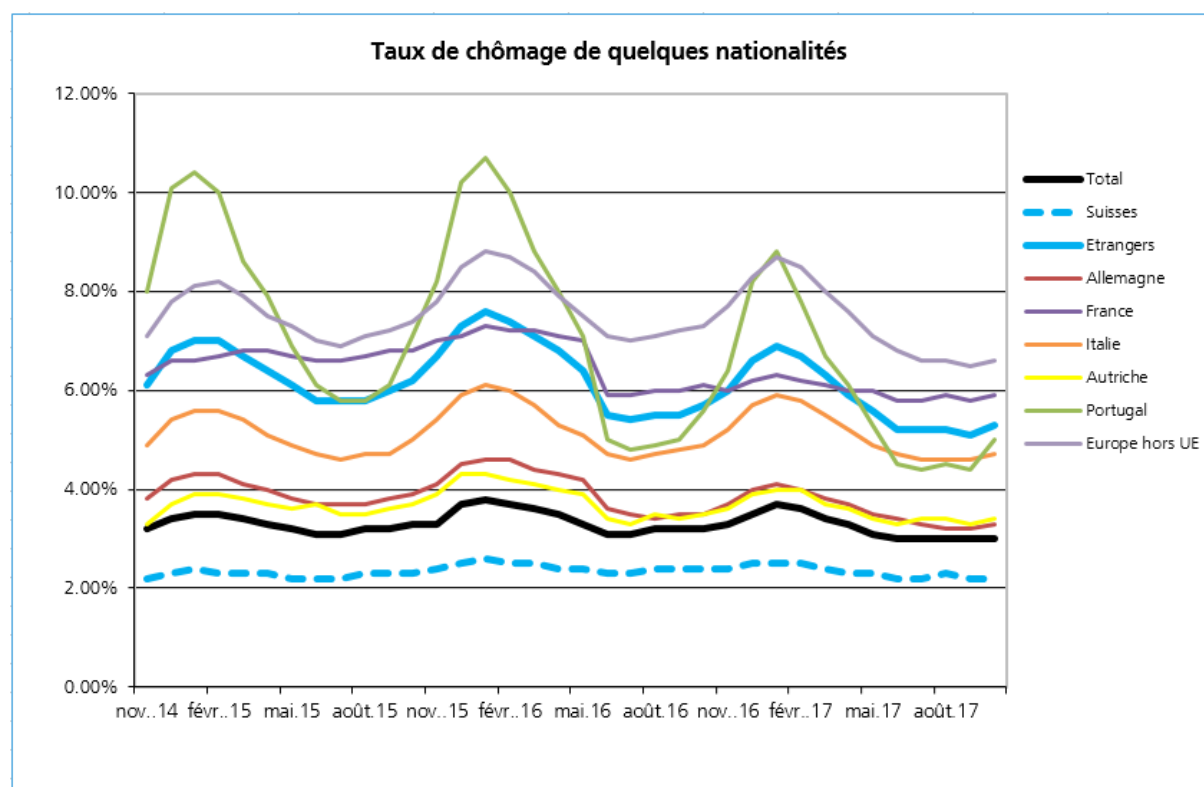
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, en octobre 2017

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	3'252
Restauration et hébergement	1'309
Santé et service vétérinaire	577
Services personnels	465
Enseignement	447

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Octobre 2016	Octobre 2017
Total	3.2%	3.0%
Etrangers	5.7%	5.3%
Suisses	2.4%	2.2%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	2	7	250.0	65	70	7.7
Par suite de violence conjugale	1	0		11	5	-54.5
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	1	7		54	65	20.4
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	179	291	62.6	2'621	2'714	3.5
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	22	81		345	410	18.8
Parent étranger d'un enfant suisse	12	11		107	94	-12.1
Intérêts publics majeurs	2	5		42	40	-4.8
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	96	122		1'512	1'539	1.8
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	3	12		108	97	-10.2
Autres exceptions ⁸	44	60		507	534	5.3
Total	181	298	64.6	2'686	2'784	3.6

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - octobre 2017
Afghanistan	310
Chine	205
Kosovo	204
Somalie	138
Sri Lanka	135
Brésil	107
Irak	94
Erythrée	86
Bolivie	77
Syrie	77
Autres	613
Total	2'046

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'061	4'071	0.2	38'198	35'798	-6.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	812	817	0.6	7'679	7'121	-7.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'249	3'254	0.2	30'519	28'677	-6.0

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'061	4'071	0.2	38'198	35'798	-6.3
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'273	2'154	-5.2	20'589	18'385	-10.7
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'788	1'917	7.2	17'609	17'413	-1.1

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - octobre 2017
Italie	3'143
Allemagne	3'016
France	2'561
Portugal	2'407
Kosovo	1'880
Macédoine	1'411
Etats-unis d'Amérique	1'331
Espagne	1'221
Brésil	1'106
Inde	1'053
Autres	16'669
Total	35'798

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Naturalisations	4'474	6'699	49.7	33'663	36'478	8.4
ordinaires	2'882	4'759	65.1	25'977	28'113	8.2
facilitées et réintégrations	1'592	1'940	21.9	7'686	8'365	8.8

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %
Allemagne	459	956	108.3
Italie	703	934	32.9
Kosovo	285	510	78.9
Portugal	356	506	42.1
France	335	420	25.4
Turquie	179	293	63.7
Espagne	221	248	12.2
Macédoine	106	202	90.6
Serbie	130	184	41.5
Bosnie et Herzégovine	88	143	62.5

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Octobre 2016	Octobre 2017	Différence en %	Janvier - octobre 2016	Janvier - octobre 2017	Différence en %
Total	7'267	7'385	1.6	69'730	72'500	4.0
octroyées de manière anticipée ¹⁰	263	274	4.2	2'555	2'693	5.4

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier – octobre 2017
Russie	252
Pologne	235
Roumanie	222
Hongrie	213
Inde	172

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 72'500 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à octobre 2017, dont 2'693 (3.7%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).